

Chers parents,

Vous avez fait le choix de l'école Saint-Jean pour votre enfant. Ce document que vous découvrez résume son organisation et les buts poursuivis par sa communauté scolaire. Pour avoir tous les détails concernant notre projet éducatif, notre projet d'établissement mais également le règlement d'ordre intérieur, n'hésitez pas à consulter notre site : www.ecolesaintjean.be

En résumé....

Les trois axes principaux de notre projet d'établissement

- Notre école veillera au bien-être de l'enfant, à sa santé physique et morale, dans un environnement agréable et accueillant.
- Accueillir et connaître tous les élèves dans leur diversité.
- Notre école favorisera la langue française.

Mais aussi...

- Ouverture de l'école sur l'extérieur (visite, musée, classes de dépassement,...).
- Initiation à la culture (musicale, théâtrale, cinématographique).
- Recherche sur les outils pour évaluer les enfants.
- La communication (enfant - parent - école).
- L'accueil de l'enfant.
- Le partenariat pédagogique avec le Collège Saint-Servais.

Le règlement d'ordre intérieur

Notre école est une école chrétienne, cela veut dire que le cours de religion catholique s'adresse à tous les enfants, dans le respect du cheminement personnel de chacun.

Les parents, quant à eux, doivent veiller à ce que leur enfant fréquente régulièrement et assidûment l'école. Ils s'engagent à exercer un contrôle, en vérifiant et en signant le journal de classe, en répondant aux convocations de l'établissement et en rentrant les talons éventuels dûment complétés.

Par le seul fait de la fréquentation de l'établissement par l'élève, ses parents, s'engagent à s'acquitter des frais scolaires réclamés par l'établissement.

Les parents veilleront donc à ce que leur enfant soit bien présent à l'école pour le début des cours : **le matin à 8h20 et l'après-midi à 13h25.**

Tout accident, quelle qu'en soit la nature, dont est victime un élève, dans le cadre de l'activité scolaire, doit être signalé, dans les meilleurs délais, à l'école, auprès de la direction.

Chaque enfant a droit au respect, mais lui-même est tenu de respecter ses condisciples, les adultes, les locaux et le matériel mis à sa disposition. Les parents veilleront à ce que les élèves ne viennent pas à l'école avec des objets dangereux. Il en est de même pour les GSM, jeux électroniques divers. Ils seront confisqués.

La visite médicale s'effectue au Centre de santé Xavier Francotte. Le résultat de la visite vous est communiqué sous enveloppe fermée

Pour favoriser l'adaptation de votre enfant à ses différents milieux de vie, l'école collabore avec le Centre PMS Libre de Liège ainsi qu'avec deux logopèdes.

L'organisation des classes de plein air, activités diverses, implique nécessairement la participation de tous les enfants.

Les enfants se présenteront dans une tenue vestimentaire décente, correcte, soignée et sans extravagance.

Le règlement des études

L'école Saint-Jean s'élabore sur la construction des compétences, c'est-à-dire des savoirs, des savoirs-faire et des méthodes.

En effet, pour trouver sa place et grandir dans la société, chacun doit apprendre à apprendre toute sa vie.

Le but de ce règlement est double :

- informer les parents, dans l'esprit du « décret mission », de la manière dont l'enfant sera évalué.
- permettre à l'élève de connaître les critères d'un travail scolaire de qualité.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site : www.ecolesaintjean.be

Madame, Monsieur,parent(s) de
certifi(ent) avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur ainsi que du
règlement des études et y adhère(nt).

Date :

Signature :